



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2013**

N° 2013-03-07-01

**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013**

Le 07 mars 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

**Date de convocation** : 1<sup>er</sup> mars 2013

**Date d'affichage de la convocation** : 1<sup>er</sup> mars 2013

**PRESIDENCE** : M. BIAUX, maire

**PRESENTS** :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET – Mme LE LAY - M. BISSON -  
Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.  
M. LHENRY – Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT – M. PERNET -  
Mme MOREAU - M. CAILLOT - M. SMITH – Mme LEFORT - Mme THILLY – M. ANTUNES -  
Mme CORREIA – M. CARRASCO - M. BESSON.

**EXCUSES** : Mme GABREL                      donne pouvoir à              Mme MOREAU  
                  M. CHOUARD                      donne pouvoir à              M. BISSON

**ABSENTS** : Mme DORTA  
                  M. JOSEPH  
                  Mme MASSON

**Membres en exercice** :                      29  
**Membres présents** :                      24  
**Procurations** :                              2  
**Votants** :                                      26

**Secrétaire de séance** : Chantal LE LAY

## **1/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013**

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre au Conseil municipal de Fagnières de définir les grandes orientations du budget pour l'exercice 2013.

La préparation des orientations budgétaires pour 2013 s'inscrit, comme en 2012, dans un contexte économique et financier fragile et incertain.

Les orientations budgétaires 2013 ont été élaborées dans un contexte prudent. Elles visent d'une part à maintenir un programme d'investissements soutenus, avec un faible recours à l'emprunt grâce à une capacité d'autofinancement satisfaisante et d'autre part à contenir la pression fiscale à son niveau actuel.

### **I - ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL :**

En fonction des données actuelles, le budget primitif principal 2013 devrait s'équilibrer, après intégration du résultat de 2012, en dépenses et en recettes à 5 090 884 € environ en section de fonctionnement et à 2 600 112 € (dont 2 406 970 € d'opérations réelles) en section d'investissement. Les montants présentés sont arrondis car fortement susceptibles de légères modifications avant le vote du budget.

#### **1/ FONCTIONNEMENT**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT :** **5 090 884 €**

**Chapitre 013 "atténuations de charges "** **33 740 €**

Remboursement des arrêts maladie ou accident. La somme inscrite (- 17.91 %) ne prend en compte que les dossiers en cours.

**Chapitre 70 "Produits des services du domaine"** **465 570 €**

Il s'agit de la participation des usagers à nos services (sauf location des salles dans le budget des salles). Hausse sensible d'environ 2.98 %.

**Chapitre 73 "Impôts et taxes"** **2 552 309 €**

On constate une hausse globale de ce chapitre de 2,76 % entre les prévisions 2012 et les prévisions 2013. La hausse résulte de l'actualisation prévisible des bases d'imposition par les services de l'Etat (nouvelles habitations et réévaluation annuelle de 1.80 %). Aucune augmentation des taux d'imposition n'est prévue. Ils seront donc maintenus à leur niveau actuel.

**Chapitre 74 "Dotations et participations"** **1 100 438 €**

La hausse globale serait de 23 610 € (+ 2,19 %).

Celle-ci s'explique par :

- une baisse de la D.G.F d'environ 7 000 € en raison de la baisse de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- l'attribution de la DNP (dotation nationale de péréquation) pour un montant de 35 000 € (récupérée en 2012).

<b>Chapitre 75 "autres produits de gestion courante"</b> (Loyer des immeubles de la commune)	<b>6 330 €</b>
<b>Chapitre 76 "Produits financiers"</b>	<b>13 €</b>
<b>Chapitre 77 "produits exceptionnels"</b> (Remboursement sinistre assurance)	<b>1 300 €</b>
<b>Opération d'ordre (travaux en régie)</b>	<b>193 142 €</b>
<b>Résultat reporté de l'exercice antérieur</b>	<b>738 042 €</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :** **5 090 884 €**

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 56 456 € par rapport à celles de 2012, soit + 1.43 %.

**Chapitre 011 "charges à caractère général"** **1 136 160 €**  
(dont 156 030 € de travaux en régie destinés à un transfert en section d'investissement).

Il subit une hausse globale de 66 974 € par rapport à celles de 2012, soit 6.26 %. Soit, après déduction des travaux en régie, une baisse réelle des charges au titre de l'année 2012 de 51 241, soit 4.97 %. A rapprocher de l'évolution 2011/2012 (+ 3.3 %), 2010/2011 (+ 2,6 %), et de celle 2009/2010 (2%), traduisant ainsi la tendance générale à freiner l'évolution des charges.

**Chapitre 012 "charges de personnel"** **2 543 541 €**  
Il connaît une augmentation de 1,48 % à rapprocher de celles de 2007/2008 (+ 12 %), 2008/2009 (+ 2,3%), 2009/2010 (+2,3 %), 2010/2011 (+2,8 %), 2011/2001 (+1.86%).

Cette légère variation se justifie notamment par la prise en compte des évolutions de carrière, et l'augmentation de certaines charges (dont cotisation retraite). Le remplacement de 2 agents pour congés maternités (compensé par les remboursements de l'assurance) est également prévu.

Le point d'indice est gelé, aucune augmentation pour 2013.

3 apprentis terminent leur contrat en 2013, 1 nouveau contrat à compter de septembre 2013.

**Chapitre 014 « atténuations de produits »** **4 552 €**  
Il s'agit du reversement du FPIC instauré en 2012 et du dégrèvement des taxes accordées aux jeunes agriculteurs qui s'installent.

**Chapitre 65 "charges de gestion courante"** **154 756 €**  
Hausse de 3.12 % due à :

- augmentation de la cotisation du syndicat de démoustication d'environ 2 500 €,
- augmentation de la subvention au budget annexe du C.C.A.S d'environ 2 500 € résultant d'une augmentation des tarifs des repas.

**Chapitre 66 "charges financières"****110 884 €**

La baisse de 8.46 % correspond à une baisse du montant des intérêts des emprunts contractés sur les exercices antérieurs. Aucun emprunt n'a été contracté en 2012.

**Chapitre 67 "charges exceptionnelles"****32 932 €**

Une baisse sensible (-51.93 %) est justifiée par la baisse du virement au budget annexe des salles. La baisse importante de la subvention au budget des salles (-24 211 €) est liée à une réduction des dépenses d'investissements et travaux en régie envisagés dans les salles en 2013 et un solde d'exécution net du budget 2012 des salles de 21 927 €.

Le montant des dépenses imprévues est fixé à 20 000 €.

Le virement à la section d'investissements est de 936 323 €.

La dotation aux amortissements est stable à 151 736 € en 2013.

**2/ INVESTISSEMENT****DEPENSES D'INVESTISSEMENT****2 661 112 €**

Environnement	4 620,00 €
Sécurité	3 393,00 €
Ecoles	156 226,00 €
Services Techniques	77 809,00 €
Mairie	17 872,00 €
Eclairage public	116 499,00 €
Etienne Wolter	2 200,00 €
Eglise	1 000,00 €
Chemin du Moulin	165 586,00 €
Crèche - bâtiment	1 000,00 €
Columbarium - Cavurnes	1 287,00 €
Place des Collines	827 967,00 €
G.Vincent	1 000,00 €
Route d'Epernay	3 588,00 €
Signalétique	24 273,00 €
Suventions d'équipement	2 000,00 €
Trottoirs de la Noue du Moulin	150 000,00 €
Terrains	1,00 €
CLSH - bâtiments	1 973,00 €
CLSH - Equipements	1 526,00 €
Terrain CLSH	2 592,00 €
Ancienne Mairie	1 000,00 €
Crèche - divers	3 404,00 €
CLSH - divers	3 503,00 €
Rue G.Leclerc	65 200,00 €
Rue C.de Gaulle	467 463,00 €
Feux tricolores	36 874,00 €
Rue R.Droullé	1 250,00 €
Rue J.Fusillier	34 000,00 €
Voiries diverses - plan d'accessibilité	30 000,00 €
	2 205 106,00 €

Le montant des investissements comprend les opérations nouvelles de l'exercice 2013 ainsi que les opérations reportées de l'exercice 2012 (1 054 325.56 €).

Le remboursement du capital des emprunts est estimé à 230 055 €.

Le montant des dépenses imprévues est de 32 809 €.

Le montant des opérations d'ordre pour la dotation aux amortissements est de 193 142 €.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT** **2 661 112 €**

Comme chaque année, un état sera établi au cours du dernier trimestre pour déterminer le montant précis de l'emprunt, en fonction du coût définitif des opérations ainsi que du niveau des subventions réellement perçues.

Le montant total des recettes réelles d'investissement est estimé à 1 324 731 €. Il se décompose de la façon suivante :

Emprunts : (prévision en début d'exercice) :	250 000 €
Subventions d'investissement :	458 077 €
Fonds de compensation TVA :	32 829 €
Taxe locale d'équipement :	50 000 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (art.1068)	518 825 €
Produits de cession d'immobilisation	15 000 €
Virement de la section de fonctionnement :	936 323 €
Amortissements :	151 736 €
Solde excédentaire de la section d'investissement, reporté	248 322 €

**II – ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU :**

**RECETTE DE FONCTIONNEMENT** **160 033.40 €**

Chapitre 70 "produits des services" 51 000,00 €

Excédent reporté 109 033.40 €

**DEPENSE DE FONCTIONNEMENT** **160 033.40 €**

Chapitre 011 "charges à caractère général" 7 000.00 €

Chapitre 012 « charges de personnel » 2 000.00 €

Chapitre 65 "autres charges de gestion courante" 5 005.00 €

Chapitre 66 " charges financières" 69.00 €

Chapitre 022 "dépenses imprévues" 700.00 €

Chapitre 023 "virement à la section d'investissement" 121 612.40 €

Chapitre 042 "dotations aux amortissements" 23 647.00 €

<b><u>RECETTE D'INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>319 003.37 €</u></b>
Chapitre 13 "subventions d'investissement"	25 126.00 €
Chapitre 1068 "excédents de fonctionnement capitalisé"	0.00 €
Chapitre 27 "autres immobilisations financières" (Transfert de droit à TVA)	37 373.00 €
Chapitre 021 "virement de la section de fonctionnement"	121 612.40 €
Chapitre 040 "opérations d'ordre de transfert entre section" (Amortissement)	23 647.00 €
Chapitre 041 "opérations d'ordre patrimoniale" (Transfert de droit à TVA)	37 373.00 €

<b><u>DEPENSE D'INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>319 003.37 €</u></b>
Chapitre 21 "immobilisations corporelles hors affermage"	50 000.00 €
Chapitre 21 "immobilisations corporelles inclus affermage"	228 047.37 €
Chapitre 16 "emprunts et dettes assimilées"	3 583.00 €
Chapitre 041 "opérations d'ordre patrimoniale"	37 373.00 €

### III – ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET ANNEXE DES SALLES MUNICIPALES :

<b><u>RECETTE DE FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>85 794.00 €</u></b>
Chapitre 70 "produits des services"	50.00 €
Chapitre 75 "autres produits de gestion courante"	60 142.00 €
Chapitre 77 " produits exceptionnels"	500.00 €
Opération d'ordre	3 175.00 €
Résultat reporté	21 927.00 €
<b><u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>85 794.00 €</u></b>
Chapitre 011 "charges à caractère général"	46 261.00 €
Chapitre 012 "charges de personnel"	24 008.00 €
Chapitre 67 "charges exceptionnelles"	260.00 €
Chapitre 022 « dépenses imprévues »	5 000.00 €
Chapitre 023 "virement à la section d'investissement"	4 046.00 €
Chapitre 042 "opérations d'ordre de transfert entre section"	6 219.00 €

<b><u>RECETTE D'INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>27 394.61 €</u></b>
Chapitre 1068 "Excédents de la section de fonctionnement capitalisés"	17 129.61 €
Chapitre 021 "virement de la section de fonctionnement"	4 046.00 €
Chapitre 041 "opérations d'ordre de transfert entre section"	6 219.00 €
<b><u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>27 394.61 €</u></b>
Chapitre 21 "Immobilisations corporelles"	20 316.30 €
Chapitre 040 "opérations d'ordre de transfert entre section" (Transfert des travaux en cours)	3 175.00 €
<b>Résultat reporté</b>	<b>3 903.31 €</b>

Globalement le budget annexe des salles s'équilibre par une subvention du budget principal de 30 132 € en baisse de 44.55 % par rapport au budget primitif de 2012.

Il vous est proposé de bien vouloir en débattre.

Le conseil municipal prend acte et débat.

**Le Maire atteste que les orientations budgétaires 2012 ont été présentées et ont fait l'objet d'un débat en séance publique du 7 mars 2013.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.**

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

**LE MAIRE,**

**Alain BIAUX**